



COMMUNIQUÉ

INTERDICTION DE PRATIQUER LE DEGRAD « Clément BOURDON » DE TONNÉGRANDE

Monsieur Patrick LECANTE, Maire de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande, informe ses administrés que le Bourg de Tonnégrande sera temporairement piéton le samedi 27 janvier 2018 à l'occasion de la parade carnavalesque.

A ce titre, le dégrad « Clément BOURDON » sera interdit d'accès dès le vendredi 26 janvier 2018 à partir de 18 heures.

Montsinéry-Tonnégrande, le 24 janvier 2018

Le Maire,

Patrick LECANTE